

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU 15 NOVEMBRE 2010

Ordre du jour :

- *Présentation du bilan de la notation*
- *point sur l'activité du CHS*
- *Information sur les ponts naturels de l'année 2011*
- *Information sur les GEM*
- *Questions diverses.*

*La délégation **FO DGFIP** a tenu à rappeler son opposition à la loi sur les retraites, projet injuste au regard des inégalités qu'il accentue et inefficace en raison de l'absence de financement pérenne.*

Cette contre réforme s'inscrit dans un projet idéologique de bouleversement de notre société qui va porter atteinte à la solidarité et fragiliser notre système par répartition en accélérant la baisse du niveau des pensions qui, depuis 1993 n'a cessé de se dégrader.

Pour Force Ouvrière, les critères d'âges ne servent qu'à détourner le débat, pour ne pas aborder la question centrale des retraites, à savoir leur financement dans le cadre d'un réel partage des richesses.

*Sur la question de la notation, **FO DGFIP** a rappelé son opposition au système de notation issu du décret de 2002 qui, déjà, mettait en exergue une rémunération au mérite. Le décret du 28 juillet 2010 va plus loin car il propose, à partir de début 2012, un nouveau dispositif reposant sur une évaluation écrite et non plus chiffrée.*

Pour **FO DGFIP**, cette orientation est un symbole très fort d'une gestion prévisionnelle et individualisée des agents de l'Etat dans un contexte de restructurations.

Les récentes propositions de la DGFIP sur l'évaluation notation s'inscrivent dans cette logique :

- *Disparition de la note chiffrée,*
- *Fiche d'entretien qui ne comportera plus que des appréciations littérales,*
- *Premier appel « amiable » obligatoire sur les recours avant de pouvoir saisir la CAP compétente,*
- *Maintien des quotas qui ne reflètent pas la réelle valeur professionnelle des agents.*

Pour **FO DGFIP**, ces propositions qui constituent un recul pour les droits et garanties des agents sont inacceptables !

*Ce CTPD du 15 novembre 2010 était le dernier dans une configuration par filière. A cette occasion, la délégation **FO DGFIP** a rappelé, son opposition à la fusion **DGI/DGCP**, réforme emblématique de la **RGPP** qui visait, selon ses promoteurs, à dépenser mieux pour un service public plus efficace et plus proche des citoyens.*

*Dans les faits, la **RGPP** s'est traduite par des réductions drastiques des effectifs et par des restructurations menées au pas de charge avec les moyens du bord.*

Les conséquences sont trop souvent désastreuses pour les personnels, sur lesquels s'exerce une pression considérable via la fixation d'objectifs de résultats intenable.

*Les services accueils des Centres des Finances Publiques en configuration **SIP** sont malheureusement l'illustration concrète des résultats de la **RGPP** sur l'exercice des missions de la **DGFIP**. Aujourd'hui, le regroupement des services de l'assiette et de recouvrement sur un seul site génère une charge de travail considérable pour les agents qui doivent assumer la convergence de tous les usagers vers un seul point d'entrée.*

***FO DGFIP** a demandé que l'accueil soit mis à l'ordre du jour d'un des premiers **CTP communs**.*

Présentation du bilan de la notation 2010-gestion 2009 :

Le dispositif de notation repose sur l'attribution de dotations par blocs métiers dans la limite de l'enveloppe globale départementale. Les chefs de services établissent ensuite leurs propositions de notation qui font l'objet d'une analyse par le service RH en concertation avec les responsables de missions.

Comme cela avait été demandé lors du CTPD du 15 octobre 2009, une réunion d'harmonisation s'est tenue le 26 mars 2010 pour valider les opérations et procéder aux derniers arbitrages.

La totalité de la dotation (hors réserve) a été utilisée à l'issue de cette campagne 2010 ;

La CAP locale du 7 juin 2010 a permis certaines révisions de notes et l'octroi de bonifications (2 à 0.06 et 8 à 0.02).

Les réserves non distribuées seront reportées pour la campagne de notation suivante soit 4 à 0.02.

Point sur l'activité du CHS

La direction a présenté l'activité du CHS au cours de l'année 2010 en rappelant ses domaines de compétences et en présentant le bilan des dépenses 2009 et le budget prévisionnel 2010.

FO DGFIP a demandé à l'Administration de mettre en œuvre les dispositions du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié qui prévoit une nécessaire articulation entre le CTPD et le CHS en ce qui concerne les programmes de prévention, les travaux immobiliers et tout ce qui a un impact sur les conditions de travail des agents.

Nous avons aussi rappelé à la Direction, qu'en période de restructurations, cette articulation entre les deux instances est d'autant plus nécessaire. La mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels qui reconnaît explicitement la responsabilité du chef de service dans la sécurité des agents au travail doit inciter à ce rapprochement entre les deux instances, sous réserve que l'Administration ne considère pas le CHS comme un simple dispensateur de fonds devant venir en complément de la dotation globale de fonctionnement.

Information sur les ponts naturels de l'année 2011

Les ponts obligatoires de l'année 2011 sont les suivants : Vendredi 03 juin 2011, Vendredi 15 juillet 2011, Lundi 31 octobre 2011

Concernant le temps de travail, la circulaire du 6 mars 2009 régissant les règles de vie dans les services fusionnés s'appliquera au 1^{er} janvier 2011 à l'ensemble des services de la DGFIP. Cette circulaire permet le choix individuel des typologies ARTT.

Pour FO DGFIP, ce choix individuel doit être une réelle possibilité pour l'ensemble des agents, et ce quel que soit leur poste de travail.

A la demande du Syndicat National **FO DGFIP**, les différents textes régissant les congés et autorisations d'absence à la DGFIP seront regroupés dans un seul document accessible à tous et en ligne sur l'intranet.

Enfin, la Direction Générale s'est engagée à une nouvelle discussion sur les règles de vie pour évoquer l'ensemble des difficultés d'application de la circulaire du 6 mars 2009.

Information sur les groupes d'expression et de méthode :

Dans la continuité du DOS, la Direction Générale souhaite organiser au niveau local des groupes de travail afin que les agents discutent du fonctionnement de leurs services et réfléchissent aux éventuelles améliorations et simplifications à apporter à leurs méthodes de travail.

Alors que des vagues ininterrompues de suppressions d'emplois dans chaque département ont fortement dégradé l'exercice des missions et des conditions de travail, nous avons indiqué être très perplexes sur la finalité de l'opération « GEM » en tant qu'outil susceptible d'améliorer le quotidien des agents.

Nous pouvons même craindre que les résultats de ces expressions sur les métiers ne servent de caution à l'Administration pour entamer des suppressions de missions.

Pour FO DGFIP, les discussions doivent avant tout porter sur les emplois nécessaires pour l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP.

Questions diverses.

1. Services Fusionnés :

FO DGFIP a évoqué les difficultés des cellules en charge du recouvrement dont l'organisation a été considérablement bouleversée depuis la mise en place des SIP et aujourd'hui les agents de ces services fusionnés tentent, avec les plus grandes difficultés, de maintenir un service public de qualité.

En réponse à nos questions en ouverture du CTPD, la Directrice des Services Fiscaux a indiqué qu'une étude a été réalisée sur l'accueil du CFP de Brest mais, à ce jour, les solutions proposées ne sont pas validées. Elle a ensuite repris les propos du TPG lors du CHS du 26 octobre dernier, indiquant qu'il envisageait de maintenir certains services de la Cité Administrative (citant l'exemple de la BCR) pour permettre un dimensionnement plus adapté de l'espace d'accueil au CFP de Brest.

2. Les vérificateurs se verront proposer une connexion OBS afin de travailler à domicile. Il s'agit d'une possibilité.

3. Immobilier :

FO DGFIP a demandé que le rapport de l'expert sur la sécurité du bâtiment de Ty Nay dont la structure béton présente des fissures, soit présenté aux prochains CTP et CHS.

Face aux nombreuses questions suscitées par le projet de plan du CFP de QUIMPER, la direction a proposé la convocation d'un prochain observatoire immobilier.

4. Création de la DDFIP 29 :

La Directrice des services fiscaux, a annoncé que la DDFIP du Finistère sera créée à partir du 17 décembre. Ce lancement sera acté lors d'un CTPD commun le 9 décembre 2010.

Le Comité technique commun, qui sera mis en place par la suite, sera composé de 20 sièges, 10 pour l'Administration et 10 pour les organisations syndicales.

La répartition des sièges entre les organisations syndicales est opérée par agrégation des sièges des voix des syndicats de même obédience recueillies lors des dernières élections.

Pour le Finistère la répartition sera la suivante :

FO DGFIP : 3 sièges ;
SNUI-SUD : 3 sièges ;
CGT Finances : 2 sièges ;
CFDT Finances : 2 sièges.

REPRESENTANTS FO DGFIP AU CTPD : Patrick VÉLIN (titulaire) - Murielle MORICCI (suppléante)



Bulletin D'adhésion

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques.

Fait à _____, le _____ signature

66% de la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur le revenu.